

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS

COMPTE RENDU  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 26 février à 20 h 00

Sous la présidence de Madame Jacqueline DUPENLOUP, Maire.

**Nombre de conseillers : En exercice : 7      Présents : 7      Absents : 0      Votants : 7**

**Procuration :**

**Date de convocation : 22 février 2016**

**Présents : Jean BIASSON - Annie BORDAS – Jacqueline DUPENLOUP – Gilberte GIRARD - Nicole ROCHE – Daniel QUEZEL-AMBRUNAZ – Patricia VALCKE**

**Absent : -----**

**Procuration : -----**

**Secrétaire de séance : Patricia Valcke**

\*\*\*\*\*

Madame le Maire constatant le quorum ouvre la séance à 20 h 00.

**1 - Adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 15.01.2016**

Sans remarque ni question, étant fidèle au déroulé de la séance du 15 janvier 2016, le compte rendu est adopté à l'unanimité (5 voix). Mmes Girard et Valcke s'abstiennent, absentes lors de la dernière réunion.

**2 - Bâtiment mairie – gîte :**

**A - Orientations de transformation du bâtiment mairie-gîte après contact avec les différents partenaires**

Principes retenus :

De plain-pied en rez-de-chaussée, mairie avec 3 bureaux et création d'une salle de conseil et de réunions associatives.

Au 1<sup>er</sup> étage, création de 2 gîtes d'une superficie d'environ 50 /60m<sup>2</sup> chacun avec une douzaine de couchages au total et kitchenettes.

Au rez-de-jardin, maintien d'une cuisine collective avec salle à manger agrandie par une véranda (surface inférieure cependant à 50 m<sup>2</sup>) + petit gîte 3 – 4 couchages + local de rangement skis / vélos (petite extension à étudier en façade Sud).

Ces orientations ne seront retenues que si les possibilités de financement (communales et émanant des différents partenaires) le permettent. Si non, une option « à minima », simple adaptation de l'existant aux normes (accessibilité et sécurité) devra être travaillée.

### **B - Etude budgétaire de l'ASADAC**

L'ASADAC a donc été mandatée pour une étude prospective des possibilités réelles d'investissements communaux. Cette étude a été difficile car elle a dû intégrer tous les emprunts venant de la CCVG et l'incertitude pesant encore sur la part des emprunts contractés après 2008. Afin d'étudier plus en détail les différentes données de l'étude, une réunion de la commission finances est programmée le 11 mars à 19 h 00 ; tous les conseillers sont invités à y participer.

### **C - Délibération sur le principe du lancement d'une consultation pour le choix d'un cabinet de maître d'œuvre pour la réhabilitation du bâtiment mairie- gîte.**

Le recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre permettra d'établir en 2016 plusieurs options d'avant-projet permettant de rechercher les subventions et appuis financiers puis d'engager les travaux en 2017, en fonction des possibilités financières et de l'orientation retenue.

Le recrutement de l'équipe de maîtrise d'œuvre sera fait par passation d'un Marché à Procédure Adaptée (M.A.P.A), avec publication préalable d'un avis d'appel public à la concurrence, puis négociation avec au moins 3 candidats. Le CAUE assistera la commune dans la procédure.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la décision de recruter une équipe de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du bâtiment mairie et gîte «les Jouvrières»

DIT que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget de la commune

AUTORISE Madame le Maire à solliciter au taux maximum toute subvention portant sur ces études et ce projet

AUTORISE Madame le Maire à organiser et à lancer la procédure de recrutement de l'équipe de maîtrise d'œuvre puis à faire les démarches nécessaires et à signer actes, marchés et documents correspondants

### **3 - Situation de l'école intercommunale de la vallée des Villards**

Madame le Maire rappelle les courriers de l'Inspection Académique de l'Education Nationale, précisés par une rencontre avec l'inspecteur de l'Education Nationale de St Jean de Maurienne (*présents Pierre-Yves Bonnivard, Annie Bordas et Jacqueline Dupenloup*) : ils font état du faible nombre d'élèves (8 élèves pour la rentrée 2016) inscrits à l'école intercommunale des Villards et proposent aux élus de réfléchir à sa suppression dès 2016 ; l'inspecteur d'académie fait savoir par ailleurs que si 9 élèves au moins n'étaient pas inscrits à la rentrée 2017, l'école serait fermée (les élèves saisonniers ne sont pas pris en compte dans l'effectif).

Madame le Maire communique la réponse des deux Maires et des parents d'élèves, réunis le 2 février : il est vital, pour l'avenir de la vallée, que l'école reste ouverte, et les élus ne prendront pas, en ce qui les concerne, la responsabilité de mettre de jeunes enfants sur une route de montagne chaque jour de l'année scolaire, donc maintien de l'école en 2016.

### **4 - Compte rendu du conseil communautaire du mercredi 24 février**

Le conseil communautaire réuni le 24 février 2016, avait notamment à son ordre du jour les zones d'activité économique.

A ce propos, Madame le Maire fait lecture d'un courrier de M. le Sous-Préfet qui revient sur la création souhaitée d'un SIVOM, la nécessité de gestion du Centre Equestre par une convention tripartite, la répartition des emprunts et les zones d'activité économique. La 4C n'a jamais perdu la compétence de gestion des zones d'activité économique de la CCVG ; les emprunts contractés pour la zone économique de Ste Marie de Cuines pourraient donc être repris par la 4C, dès 2016.

Collège de St Etienne de Cuines : fermeture de l'internat à la rentrée 2016 et confection des repas dans une cuisine centrale à St Jean de Maurienne. Une motion unanime (moins l'abstention de Mme Chevallier conseillère départementale) a été votée par le conseil communautaire, pour refuser la fermeture de l'internat et le transfert de la confection des repas du collège. Madame le Maire souligne les efforts faits par l'encadrement de l'internat et les enseignants pour une vraie qualité éducative.

## **5- Désignation des membres représentant la commune au conseil d'administration de la Maison du Tourisme de la vallée des Villards**

Conformément à la convention sur la gouvernance de la Maison du Tourisme de la vallée des Villards, il faut désigner les représentants de la commune au comité de direction, au nombre de 3. A partir de 2017, la compétence promotion du tourisme sera communautaire, et des changements sont à prévoir, la Maison du Tourisme devant très probablement devenir un Bureau d'Information Touristique dépendant de la communauté de communes.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,  
ÉLIT les représentants de la commune de St Alban des Villards au Comité de Direction :  
Annie Bordas – Jacqueline Dupenloup – Jean Bijasson

## **6- Compte rendu de la réunion avec le directeur des Relations Collectivités Locales Pays de Savoie pour Orange**

Madame le Maire donne compte rendu de la réunion avec le directeur des Relations Collectivités Locales Pays de Savoie pour Orange.

- Entretien des lignes et élagage : Depuis la privatisation de France Telecom, Orange n'a plus la responsabilité d'élaguer et ne peut être tenu pour responsable du mauvais élagage. Le responsable est le propriétaire de l'arbre, qui se trouve responsable du sous-sol et de l'aérien. Le maire possède l'autorité de police pour l'élagage. « Dans la réalité, même si des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et du Code de la voirie routière permettent aux communes d'exiger l'élagage des arbres de la part des propriétaires riverains de la voie publique, la complexité et les difficultés de la mise en œuvre conduisent à l'absence d'entretien réel le long du réseau. » Tels sont les motifs de la proposition de loi Chassaigne qui vise à redonner à Orange la servitude d'élagage, mais n'est pas encore votée.

- Qualité de connexion internet : la plupart des résidents des Villards rencontrent de vraies difficultés de connexion : difficultés d'accès, dysfonctionnements aux heures de pointe, téléchargements difficiles, ...

Perspectives d'amélioration :

- la communauté de communes se propose d' « être compétente pour participer au financement des réseaux de communication à très haut débit » et vise à participer à l'installation de la fibre optique (l'opérateur Orange n'étant candidat que pour les grosses agglomérations, un appel à DSP doit être lancé, avec un échéancier sur 10 ans)

- l'amélioration du réseau hertzien : il impliquera un engagement financier de la commune et son intérêt doit être mesuré en rapport à la durée de son utilité. Ce point est à creuser de même que celui de la couverture 3G.

## **7 - Information sur le programme d'actions de l'Office National des Forêts pour 2016**

Dépenses prévues de l'ordre de 19 800.00 € (14 950.00 € sur l'exploitation des bois et le reste sur l'entretien des pistes forestières). La forêt du Nant ne rapportera plus de véritables recettes pendant de nombreuses années. Le bois qui en est extrait va en bois énergie (chaufferie communale).

Le programme d'action 2016 comporte : « prise de décision avec les communes voisines sur la piste forestière des envers ». (Examen du projet le 3 mars par le conseil municipal de Ste Marie de Cuines). Le piquetage a été effectué par l'ONF jusqu'au dessus du Mont.

## **8 - Exercice du droit de préemption sur les parcelles N 54 et N 190**

Il est utile de faire jouer le droit de préemption urbain sur les parcelles N 54 et N 190 (Le Frêne) dans la vente Vénéra / Darves-Blanc Française.

N 54 : (Bien Non Délimité) Vente par M. Vénéra de 5 m<sup>2</sup> dans une parcelle de 22 m<sup>2</sup> dans laquelle la commune est déjà propriétaire d'1 m<sup>2</sup> ; cette parcelle jouxte le chemin communal du Frêne au Bessay dont le mur de soutènement a déjà dû être repris, presque exactement à l'aplomb de ce BND.

N 190 : 45 m<sup>2</sup>. Elle jouxte la route communale, du Planchamp au Chef-lieu

Le conseil, après avoir délibéré, (par 6 voix)

APPROUVE l'exercice du droit de préemption sur les parcelles N54 et N190 (abstention : Patricia Valcke)

## **9 - Autorisation au maire de signer une convention avec ERDF pour communication d'une représentation cartographique des réseaux**

Objet de la convention : communication par ERDF d'une représentation cartographique à moyenne échelle des réseaux publics de distribution d'électricité de la commune. Pour un premier envoi de la cartographie, le service n'est pas facturé.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (7 voix)

DONNE AUTORISATION au maire de signer ladite convention.

## **10 - Réponse des maires de la vallée des Villards à la consultation ministérielle sur le quota supplémentaire de loups à prélever**

Le droit de prélever des loups est suspendu jusqu'au mois de juin puisque les 36 loups (plafond 2015-2016) ont été abattus. Les maires se sont exprimés en faveur du projet d'arrêté autorisant le tir de 6 loups supplémentaires afin que les éleveurs puissent défendre leurs troupeaux au printemps.

## **11 - Veillée en Belledonne et fête du Col du Glandon**

Veillée en Belledonne : Espace Belledonne a retenu la proposition des deux communes des Villards d'organiser une veillée. Date retenue : 11 juin. Thème retenu : La Montagne au Féminin (place des femmes dans la vie et dans l'économie montagnarde, hier et aujourd'hui).

Apport d'Espace Belledonne : 1 200.00 € TTC pour le spectacle du soir, frais de SACEM et d'assurance, annonce de la veillée dans la plaquette « Veillée en Belledonne ».

. Repas à prix coûtant. L'Association « les Amis des Villards » porte l'opération.

Participation communale : 234.00 € à partager en deux entre St Colomban et St Alban

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (7 voix)

DECIDE une participation de la commune de 117.00 €

Fête du Col du Glandon : portée par la commune de St Colomban, avec la participation du SIVAV, de notre commune et de celles des Arves, d'Allemont et Vaujany....deux dossiers sont déposés pour une aide du programme LEADER Belledonne.

L'un pour une réunion de travail en présence de représentants de pays voisins (Espagne, Italie, Suisse si possible), sur le problème de la prédation.

L'autre pour la fête du col elle-même, toujours en deux temps avec le samedi une rencontre sur le pastoralisme, repas du soir festif et fête traditionnelle le dimanche.

Le renouvellement de notre contribution 2015 (500.00 €) pour le travail du samedi après-midi sera envisagé au moment du vote du budget.

## **12 - Renouvellement des adhésions aux associations nationales ou départementales pour 2016 (ANEM – AMRS – Fédération Départementale des AFP – Espace Belledonne – ASADAC – CAUE – Société d'Economie Alpestre – SPA – Communes forestières)**

Seules l'ANEM et la SPA n'ont pas été directement sollicitées par la commune en 2015.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le renouvellement des adhésions aux associations nationales ou départementales pour 2016

## **13 - Circulation des poids lourds sur la RD 927 et la RD 1006**

Un arrêté est pris interdisant la circulation des + de 19 tonnes (sauf desserte locale et véhicules forestiers) sur la RD 927. Toujours des problèmes avec le guidage GPS (2 exemples en février, un car de jeunes Hongrois à destination de l'Alpe d'Huez faisant demi-tour dans le virage de la Vieille Usine et un P.L. de 8 tonnes, bloqué sous Le Planchamp, toute la nuit du jeudi au vendredi 12 février).

Le conseil municipal de St Alban des Villards attire à nouveau l'attention du département sur ces problèmes de circulation sur la RD 927 et demande un renforcement de la signalisation adéquate indiquant que la voie est sans issue.

## **14- Questions diverses (point sur le déneigement 2015 – 2016, calendrier de travail sur la révision du document d'urbanisme, suivi du site Internet...).**

Déneigement 2015 – 2016 : les équipes de déneigement sont intervenues régulièrement sans rencontrer de soucis majeurs jusqu'à ce jour. L'astreinte de l'agent technique communal a été mise en place 2 fois durant le mois de février.

Révision du document d'urbanisme : une réunion de travail du conseil municipal est programmée le vendredi 1<sup>er</sup> avril à 19 h 00.

Site Internet de la commune – [saint-alban-des-villards.fr](http://saint-alban-des-villards.fr) - : à visiter et compléter.

SIVAV : avenir incertain avec les évolutions de l'intercommunalité.

Indemnité de fonction des maires : dans les communes de moins de 1000 habitants l'indemnité doit être automatiquement au plafond. Le Maire informe le conseil municipal qu'elle reversera à la commune la différence entre le montant actuel de son indemnité et le montant plafond.

Schéma départemental de coopération intercommunale : 4 amendements sont présentés par les communautés de communes de Maurienne sur le projet du préfet (dont celui de la C qui demande un maintien de sa structure actuelle). Ces 4 amendements ont été réunis en un seul pour une présentation commune.

Sans intervention du public, Madame le Maire lève la séance à 22 h 45.